

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Syndicats (France) > Epidémies, pandémies (syndicats, santé, France) > **Victoire contre Amazon en pleine crise du covid-19**

Victoire contre Amazon en pleine crise du covid-19

jeudi 16 avril 2020, par [Les Amis de la Terre](#) (Date de rédaction antérieure : 14 avril 2020).

Depuis le début de la crise du covid-19 en France, nous sommes mobilisés aux côtés des syndicats et d'ANV-COP 21 pour contraindre Amazon à préserver la vie de ses salarié-es et cesser la livraison des produits non essentiels.

La décision est tombée aujourd'hui (mardi 14 avril). Suite à une plainte déposée par l' Union syndicale Solidaires, soutenue par les Amis de la Terre, nous avons obtenu une grande victoire : le juge ordonne de limiter, dans les 24h, la livraison aux stricts produits essentiels (alimentaire, médical, hygiène). Si Amazon ne respecte pas cette décision, la multinationale se verra forcée de verser 1 million d'euros par jour. Du jamais vu.

CETTE NOUVELLE MET EN LUMIÈRE NOTRE FORCE : NOUS POUVONS CONTRAINDRE DE GRANDES MULTINATIONALES À RESPECTER LES DROITS HUMAINS.

Depuis près d'un mois, les Amis de la Terre, aux côtés des salariés et des syndicats, dénonçaient les fausses informations délivrées par Amazon France.

La multinationale annonçait depuis près d'un mois limiter la livraison aux produits de première nécessité et garantir la protection des salariés de ses entrepôts au-delà même des recommandations gouvernementales.

Le jugement a estimé, à la lumière des nombreuses pièces apportées par le syndicat, que l'entreprise continue de livrer plus de 90% de produits non-essentiels, mettant en péril la vie de ses salariés.

LA VIE DES SALARIÉ.ES FACE AU COVID-19

A l'heure où tous les sites dénombrent des cas de Covid-19, et que 2 salariés ont été placés à l'hôpital dont un salarié du site de Brétigny-sur-Orge en réanimation depuis plus de 2 semaines, le juge a pu noter que les 6 entrepôts principaux d'Amazon France continuent de regrouper entre 500 et 2 700 salariés par site, avec des mesures de protections et de distanciations sociales jugées insuffisantes.

Dans ces sites où la promiscuité est importante, les risques de contracter le Covid-19 sont évidents.

UNE DÉCISION QUI FAIT SUITE À UNE CAMPAGNE D'INTERPELLATION EN LIGNE

Cette décision confirme le bien fondé des lettres à Bruno Lemaire et Muriel Pénicaud envoyées par les Amis de la Terre depuis plusieurs semaines ainsi que celui de sa campagne d'interpellation sur les réseaux sociaux révélant, capture d'écran à l'appui, que toute sorte de produits non essentiels sont toujours livrés par Amazon.

Tatiana Campagne, élue SUD-Solidaires du site de Lauwin-Planque (Nord) estime même que si Amazon respecte la décision du tribunal *"on peut diviser par 10 voire par 15 le volume de marchandises vendues par rapport à aujourd'hui"*.

QUELLE SERA LA RÉACTION D'AMAZON ?

Les Amis de la Terre regrettent qu'il ait fallu agir en justice pour obtenir une décision que le Gouvernement aurait dû prendre depuis plusieurs semaines. Avec Solidaires, ils craignent un refus de la multinationale de payer les chômages partiels engendrés par les délais de mises en place des nouvelles mesures sanitaires, voir même, que l'entreprise en appelle à l'aide de l'Etat

Amazon est l'entreprise dans laquelle investissent le plus les marchés financiers. Grâce à l'explosion de son activité mondiale pendant le COVID 19, son action a même atteint son plus haut niveau historique.

Les vendeurs de la marketplace d'Amazon fraudent à 98% la TVA d'après Bercy, 2 un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros pour l'Etat.

Un dossier sur Amazon est disponible sur ce site

http://www.europe-solidaire.org/spip.php?page=mot&id_mot=9615&lang=fr

P.-S.

<https://www.amisdelaterre.org/victoire-contre-amazon-en-pleine-crise-du-covid-19/>